Syndicat du Bassin de l'Oudon
6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
(accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)
Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr -
www.bvoudon.fr
n° siret : 200 077 881 00015

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt trois septembre, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre Administratif Intercommunal de CRAON, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

STRUCTURE	Nom - Prénom	Fonction	présent	votant	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE (20 titulaires + 20 suppléants)	**BASQUIN Philippe**	**Titulaire**	1	1	
	BONSERGENT Sylvain	**Titulaire**	1	1	
	BOULLAIS-CHALLIER Sandrine	**Titulaire**			1
	BOULTOUREAU Magali	**Titulaire**	1	1	
	BOURDAIS Marie-Paule	**Titulaire**	1	1	
	CHAUVEAU Carine	**Titulaire**	1	1	
	COLAS Aurélien	**Titulaire**	1	1	
	DUSSEAU Loic	**Titulaire**			
	GATINEAU Régis	**Titulaire**			1
	GAULTIER Nathalie	**Titulaire**	1	1	
	LAIGO-GUYOT Amélie	**Titulaire**	1	1	
	LARDEUX Dominique	**Titulaire**	1	1	
	LARDEUX Sophie	**Titulaire**			1
	LORENZI Mariette	**Titulaire**	1	1	
	MINGUET Sarah	**Titulaire**	1	1	
	PATRY Aurélien	**Titulaire**	1	1	
	PERROIS Christian	**Titulaire**			1
	RONCIN Joël	**Titulaire**	1	1	
	ROUSSEZ Olivier	**Titulaire**	1	1	
	SUREAU Anita	**Titulaire**			1
	BIANG NZIE Patrick	Suppléant			1
	BELIER Denis	Suppléant			
	PORCHER Jean-Luc	Suppléant	1	1	
	DAVID Nathalie	Suppléant	1	1	
	DELBARRE Nicolas	Suppléant			
	LUET Jean-Paul	Suppléant			1
	DE PIMODAN Louis	Suppléant			
	HEULIN Pierre-Marie	Suppléant			
	BESNIER Loïc	Suppléant	1	1	

	CHAUVEAU René	Suppléant			
	PROUST Roland	Suppléant			
	LEROY Marc	Suppléant	1	1	
	THIERRY Jérémy	Suppléant			
	SIMON Laetitia	Suppléant			
	CAILLERE Florent	Suppléant			
	RETIF Pascal	Suppléant	1	1	
	LE BORGNE Jean-Claude	Suppléant	1	1	
	GUERIN Sébastien	Suppléant			
	BALLE Matthieu	Suppléant			
	MOREAU Laurence	Suppléant			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON(20 titulaires et 20 suppléants)	**BASSARD Franck**	**Titulaire**	1	1	
	BEASSE Quentin	**Titulaire**			
	CHESNEL Jonathan	**Titulaire**	1	1	
	COUPEE Justine	**Titulaire**			1
	CROSNIER Florent	**Titulaire**	1	1	
	GAROT Rémi	**Titulaire**	1	1	
	GILLES Pierrick	**Titulaire**	1	1	
	HENNEQUIN Laurent	**Titulaire**			
	HOUDELINE Gaël	**Titulaire**			
	HOUDMOND Laëtitia	**Titulaire**			1
	HOUTIN Jérôme	**Titulaire**			
	JOLLY Claude	**Titulaire**	1	1	
	LANVIERGE Quentin	**Titulaire**	1	1	
	LOGEAIS Jean-Marie	**Titulaire**	1	1	
	RAVARY Nicolas	**Titulaire**	1	1	
	RENOUL Donatien	**Titulaire**	1	1	
	ROBIN Gilles	**Titulaire**	1	1	
	ROCHER Frédéric	**Titulaire**			
	SABIN Jérôme	**Titulaire**	1	1	
	THOMAIN Laurent	**Titulaire**	1	1	
	FRABOUL Yannick	Suppléant	1	1	
	TARDIF Frédéric	Suppléant	1	1	
	DAUDIN Maxime	Suppléant			
	GUESDON Eloïs	Suppléant			1
	RAGARU Edit	Suppléant			
	MANCEAU Yannick	Suppléant			
	BASLE Jérôme	Suppléant			
	BEAUMONT David	Suppléant			
	ROSSIGNOL Didier	Suppléant	1	1	
	JONCHERAY Adrien	Suppléant			
	REBILLARD Paul-Emile	Suppléant	1	1	
	BAHIER Alain	Suppléant			
	MILET Christophe	Suppléant			
	TUSSEAU Dominique	Suppléant			

	LENORMAND Antoine	Suppléant	1	1	
	PELLUAU BIANCHI Alexandre	Suppléant			
	MAHE Claude	Suppléant			
	POCHE Franck	Suppléant			
	ROGER Steve	Suppléant	1	1	
	BARREAU Anthony	Suppléant			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU (6 titulaires + 6 suppléants)	**BUREAU Arnaud**	**Titulaire**			
	CHAUVET Séverine	**Titulaire**			1
	DUMONT Eric	**Titulaire**			
	GUEUDET Arnaud	**Titulaire**	1	1	
	REBILLARD Vincent	**Titulaire**	1	1	
	THUIA Bruno	**Titulaire**	1	1	
	TARDIF Benoît	Suppléant			
	CRUBLEAU Pascal	Suppléant			
	VIGNAIS Vincent	Suppléant			
	VAILLANT Véronique	Suppléant			
	PRUDHOMME Patrick	Suppléant			
	BOIVIN Jean-Benoît	Suppléant			
LAVAL AGGLOMERATION(2 titulaires + 2 suppléants)	**FOURNIER Jean-Baptiste**	**Titulaire**	1	1	
	PAILLARD Vincent	**Titulaire**	1	1	
	HEMON Céline	Suppléant			
	BEDOUET Léo	Suppléant			
VITRÉ COMMUNAUTÉ (1 titulaire + 1 suppléant)	**BIZEUL Claude**	**Titulaire**			
	DE LA VERGNE Aude	Suppléant			
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE (1 titulaire + 1 suppléant)	**BOURNICHE Jean-Pierre**	**Titulaire**			
	EDWARDES Alexandre	Suppléant			
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL (1 titulaire + 1 suppléant)	**POTIER Hubert**	**Titulaire**			1
	JARRET Guillaume	Suppléant			
PEUTON (1 titulaire + 1 suppléant)	**SABIN Catherine**	**Titulaire**	1	1	
	BONNIER Julien	Suppléant			

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article
L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical.
Monsieur Franck BASSARD, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de délégués	en exercice	présents	votants	Excusés
Délégués titulaires	52	33	33	9
Délégués suppléants	52	12	12	3
nombre total de délégués	**104**	**45**	**45**	**12**

La liste des délibérations votées lors de la séance du 23 SEPTEMBRE 2026 a été affichée au centre administratif de Craon le 14/10/2026, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du comité syndical :

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
2. Retour sur la signature de l'accord de territoire « eau » du bassin de l'Oudon
3. Sécheresse 2026 : retour sur l'évènement et échanges
 3.1. Caractérisation de l'évènement et comparaison avec 2022
 3.2. Les conséquences pour les milieux aquatiques et les haies
 3.3. Les restrictions d'usages imposées par l'État
 3.4. Les actions engagées et prévues par le Syndicat du bassin de l'Oudon dans le cadre de l'accord de territoire
 3.5. Perspectives : le projet de territoire pour la gestion de l'eau
4. Engagement de l'opération de plantations de haies bocagères dans le cadre de l'accord de territoire
5. Vente de parcelles à la commune de Montjean
6. État d'avancement des études, travaux et communication
7. Décisions prises par le président et par le bureau
8. Questions diverses

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Présentation : M Joël RONCIN
Le compte rendu de la séance du 24 juin 2026 est consultable sur Les comptes rendus de réunions - Bassin de l'Oudon

Vote : unanimité

2. RETOUR SUR LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE TERRITOIRE « EAU » DU BASSIN DE L'OUDON

Présentation : M Joël RONCIN
L'accord de territoire 2026-2028 a été signé à Chazé sur Argos le 3 septembre 2026 avec les différents partenaires.
Retour sur cet évènement en séance.

Discussion :
Monsieur Joël RONCIN rappelle le contexte de la signature de ce contrat qui permet au syndicat de mener ses actions. Les travaux effectués à Chazé sur Argos sont un bel exemple de réalisation du syndicat. Une petite vidéo permet de revenir sur l'évènement en image. Lien vers le dossier : Signature de l'Accord de territoire Eau Oudon (2026-2028) - Bassin de l'Oudon

3. SÉCHERESSE 2026 : RETOUR SUR L'ÉVÈNEMENT ET ÉCHANGES

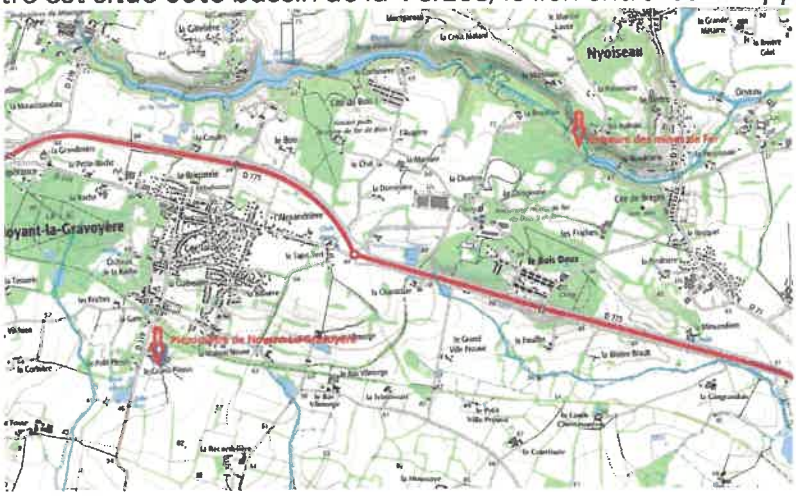
3.1. Caractérisation de l'évènement et comparaison avec 2022

Présentation : M Joël RONCIN / M Quentin LANVIERGE
L'épisode de sécheresse et de grandes chaleurs de cet été 2026 marque une nouvelle fois les esprits après l'épisode vécu en 2022.

Quelques données en séance permettent de caractériser l'épisode et de le comparer à 2022.

Discussion :
Madame Régine TIELEGUINE présente quelques indicateurs pour le Maine et Loire et la Mayenne pour caractériser l'évènement qui est toujours en cours. Il sera intéressant de présenter les chiffres spécifiques au bassin de l'Oudon à la fin de l'année. Cf. diaporama.

Monsieur Dominique LARDEUX – les rejets de l'exhaure des mines de fer pourraient expliquer que le piézomètre de Noyant la Gravoyère reste suffisamment en eau ? où est-il situé exactement ?
NDLR - le piézomètre est situé côté bassin de la Verzée, le lien entre les 2 nappes n'est pas établi.



3.2. Les conséquences pour les milieux aquatiques et les haies

Présentation : M Joël RONCIN / M Pierrick GILLES / M Christian PERROIS
Les milieux aquatiques ont souffert. Certains cours d'eau ont subi des assecs sévères et longs. D'autres cours d'eau, situés sur source, sont restés en eau.
Les végétaux et les plantations bocagères récentes ont également subi la sécheresse et la chaleur.

Les délégués sont invités à faire remonter leurs observations de terrain.

Discussion :
Monsieur Joël RONCIN – En 2022 il y a eu quelques pêches de sauvegarde. Il y aurait moins de mortalités de poissons qu'en 2022 mais l'épisode n'est pas terminé.
Monsieur Florent CROSNIER – L'Hière n'a plus d'écoulement depuis fin juin, et il y a eu des mortalités de poissons.

Monsieur Dominique LARDEUX – pourquoi des cours d'eau gardent des débits et pas d'autres ?
Monsieur Joël RONCIN – En tête de bassin versant, sur l'Oudon par exemple, il n'y a pas eu de ruptures d'écoulement, des zones humides permettent la recharge des cours d'eau. Sur le cours de l'Argos, on a des zones sableuses qui permettent la réalimentation du cours. Par contre, l'Araize, qui présente plus de pente, est complètement en assec, c'est récurrent.
Monsieur Pierrick GILLES - Sur l'Uzure l'amont de la Rincerie est aussi en assec. En zone de sable, la pluviométrie hivernale a rechargé, ainsi le Chéran s'écoule toujours.
Monsieur Joël RONCIN constate que quelque fois ça coule en tête de bassin versant, mais ça ne va pas jusqu'à la partie aval.
Monsieur Olivier ROUSSEZ constate que sur les sources de l'Araize, peu aménagées, les arbres n'ont pas perdu leurs feuilles et l'herbe est revenue.
Monsieur Dominique LARDEUX – la Sazée a bénéficié de la recharge hivernale, car il l'a déjà vu dans pire situation. C'est probablement lié à la structure du sol.
Monsieur Joël RONCIN – En 2022 sur la Verzée au Tremblay, on a constaté plus d'écoulement, puis cela reprenait plus loin, il y a donc aussi dans les cours d'eau des écoulements souterrains.

Monsieur Sylvain LACÔTE confirme la présence de zones de sables du pliocène. Ces zones sont les « châteaux d'eau » du bassin et permettent de continuer à alimenter les cours d'eau. Il projette la carte des zones de sable sur le bassin versant de l'Oudon :

- Ruisseau des écrevisses, Nymphe, Verzée
- Argos
- Chéran
- Pelleterie

Il explique les disparités sur le bassin versant de l'Oudon.

Monsieur Joël RONCIN – Les zones favorables sont minimes, on est sur schiste, pas de sols infiltrants, pas de réserves pour périodes délicates. Il faut pouvoir stocker l'eau dans le sol et avoir du soutien d'étiages. Les plans d'eau peuvent également jouer un rôle de réalimentation des cours d'eau.
Monsieur Sylvain LACÔTE cite l'exemple de l'étang de la Guiardière qui, suite à la modification de sa gestion à la demande de l'État, a pu jouer exceptionnellement ce rôle sur le Chéran.
Monsieur Pierrick GILLES constate qu'il reste encore de l'eau dans l'étang, malgré la réalimentation du Chéran.

Monsieur Quentin LANVIERGE – le bassin versant de l'Oudon est toujours le premier placé en alerte en Mayenne, mais pas cette année. Il y a des cyanobactéries dans les sites de baignade en Mayenne sauf à la Rincerie.
Monsieur Olivier ROUSSEZ indique que la baignade a été fermée du 12 au 31 août sur l'étang de St Aubin, le chaulage préventif n'a pas été suffisant.
Monsieur Pierrick GILLES – Il y a un risque de développement des espèces invasives.
Monsieur Joël RONCIN – L'eau stagnante peut altérer la qualité de l'eau.
Monsieur Quentin LANVIERGE signale la présence de jussie à Craon.
Monsieur Arnaud GUEUDET – le syndicat a fait des efforts, 5 tonnes de jussie ont été arrachés cette année, mais ces problématiques vont s'accentuer avec les assecs et l'augmentation de la température de l'eau.

Monsieur Olivier ROUSSEZ explique que le PTGE (projet de territoire pour la gestion quantitative de la ressource en eau) est en cours pour apporter des propositions et donne des éléments d'évolution climatique.
Madame Régine TIELEGUINE – les projections climatiques indiquent par exemple une diminution de 20% des débits des cours d'eau.
Monsieur Dominique LARDEUX – Le sujet de cette année est la température. On vit déjà sur une hypothèse haute des prévisions climatiques, on va aller vers un emballement. On peut appeler à la sobriété des usages de l'eau, mais le CO2 augmente, l'avenir est donc sur les arbres. Au-delà de 45-50° C les végétaux meurent. Les températures poseront le plus de problèmes, aujourd'hui on a la moyenne de demain, ce n'est pas réjouissant.
Monsieur Sylvain LACÔTE – on parle aussi de canicule aquatique, lorsqu'on atteint 30°C dans les cours d'eau, les espèces souffrent.
Monsieur Joël RONCIN – On est aussi inquiet pour les plantations de haies de l'an passé.
Monsieur Dominique LARDEUX – Il faut évoluer, aller vers d'autres expériences, la repousse spontanée va très vite, alors que le semis est très compliqué. Pour la repousse spontanée, il suffit de protéger un espace. Cela coûtera moins cher que les plantations et sera plus efficace.
Monsieur Aurélien COLAS – C'est une piste, la régénération du bocage : laisser les ronces pour protéger les arbres du gibier et ensuite ils percent.

Monsieur Joël RONCIN propose de clore les échanges et de passer au sujet suivant.

3.3. Les restrictions d'usages imposées par l'État

Présentation : M Joël RONCIN / M Quentin LANVIERGE

L'État s'appuie sur des arrêtés cadre pour limiter les usages en cas de sécheresse. Des niveaux de vigilance, d'alerte, d'alerte renforcée et de crise sont déclenchés suivant la disponibilité de la ressource en eau. Des mesures d'économies d'eau s'appliquent aux différents usagers.
Présentation du dispositif en séance et comparaison avec 2022.

Discussion :
Madame Régine TIELEGUINE présente le dispositif de restriction des usages et la comparaison avec les années précédentes. Hormis l'année 2024 marquée par une pluviométrie historique au mois de juin, le bassin de l'Oudon est anormalement placé chaque année en restrictions des usages, quelques fois depuis le mois d'avril, jusqu'en novembre.
Cf. diaporama.

Monsieur Joël RONCIN constate que le bassin de l'Oudon, situé sur le socle armoricain, n'est pas favorable au maintien de la ressource en eau.
Monsieur Gilles ROBIN – est-ce qu'il y a des contrôles des usages ?
Madame Régine TIELEGUINE – Oui, l'État informe en réunion de comité de l'eau « sécheresse » des contrôles effectués. Il y a aussi des dérogations qui sont données, elles sont maintenant disponibles sur les sites internet des 2 préfectures.

Lien vers les dérogations :
Les dérogations exceptionnelles possibles - 2026 - Sécheresse et étiage - Eau - Environnement - énergie - climat - Actions de l'État - Les services de l'État en Mayenne

Les décisions de dérogations aux arrêtés sécheresse - Les restrictions en eau liées à la sécheresse - Eau et milieux aquatiques - Eau et Environnement - Actions de l'État - Les services de l'État en Maine-et-Loire

3.4. Les actions engagées et prévues par le Syndicat du Bassin de l'Oudon dans le cadre de l'accord de territoire

Présentation : M Joël RONCIN et les vice-présidents concernés

L'accord de territoire a été présenté globalement au comité syndical. L'épisode de sécheresse est l'occasion de présenter quelques actions qui participent à la préservation de la ressource en eau.

Discussion :
Monsieur Sylvain LACÔTE et Madame Delphine PREVOT présentent les actions déjà menées et prévues dans le cadre de l'accord de territoire. Ils font un zoom sur la zone du captage de l'Epronnière situé dans le sous-bassin du Bardoul pour illustrer l'action du syndicat.
Cf. diaporama.

Monsieur Sylvain LACÔTE souligne l'alimentation du Bardoul par la station d'épuration de Ballots en période de basses eaux.
Monsieur Joël RONCIN – Il faut savoir que 60% de l'eau consommée sur le bassin versant vient de la Mayenne ou de la Loire, les cours d'eau sont donc réalimentés par l'extérieur, après consommation de l'eau potable via les rejets des stations d'épuration.

3.5. Perspectives : le projet de territoire pour la gestion de l'eau

Présentation : M Pierrick GILLES

La Commission locale de l'eau prépare un programme d'actions pour améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau à la demande de l'État. Ce programme porte le nom de « PTGE » projet de territoire pour la gestion de l'eau.

Les études ont débuté en 2022 pour mieux connaître l'hydrologie des cours d'eau, les prélèvements et rejets des différents usagers, les besoins en eau des milieux, et enfin les impacts du changement climatique. L'objectif attendu par l'État est la définition de « volumes prélevables » par types d'usages, et ce de manière concertée entre les membres de la CLE (élus, usagers, services de l'État).

Présentation en séance des premiers éléments de l'étude et des perspectives.

Discussion :
Madame Régine TIELEGUINE présente le contexte et quelques chiffres.
Cf. diaporama.
Monsieur Dominique LARDEUX explique qu'il est agriculteur et qu'il a fait une réserve d'eau. Sa réserve d'eau récupère des eaux de drainage. Il fait des mesures depuis 10 ans. Il constate sur prairie qu'il faut 200 mm de pluie pour que le réseau de drainage commence à couler, sur maïs il faut 120 mm de pluie.
Monsieur Joël RONCIN dit que c'est un bon retour d'expérience, sur prairie il y a moins de ruissellement, c'est donc un système de référence pour la gestion de l'eau.

Monsieur Dominique LARDEUX constate l'écart énorme entre les volumes d'irrigation déclarés à l'agence de l'eau Loire-Bretagne (1,5 millions de m^3) et les volumes issus de l'enquête de la chambre d'agriculture (3 millions de m^3). Il ne comprend pas comment cela peut se justifier.
Monsieur Steve ROGER indique que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne demande une déclaration de volume à partir de + de 1000m^3, ce qui exclus par exemple les maraîchers.
Monsieur Dominique LARDEUX – L'irrigation doit devenir durable, les plans d'eau utilisés pour l'irrigation sont à 80% connectés aux cours d'eau. Il faut déconnecter les plans d'eau, les déclarer, et développer une gestion collective de la ressource en eau. Ce seront les sujets principaux de l'OUGC (organisme unique de gestion collective de l'irrigation, porté par la Chambre d'agriculture).

Monsieur Jérôme SABIN s'interroge sur le devenir des plans d'eau : faut-il les effacer pour retrouver les cours d'eau et reméandrer ou faut-il les garder pour des réserves d'irrigation ?
Monsieur Joël RONCIN – les plans d'eau représentent une grosse consommation d'eau par sur-évaporation en comparaison avec l'évaporation d'une surface en prairie. Il y a 6 500 plans d'eau sur le bassin versant, une centaine sert à l'irrigation, et certains n'ont plus d'usages. On peut donc en effacer au cas par cas.
Monsieur Pierrick GILLES – Les plans d'eau de loisirs ne sont pas toujours déclarés, ils doivent donc être effacés. La DDT[1] fait la distinction entre ceux faits avant 1992 sur un cours d'eau, et ceux faits après 1992, qui n'ont pas été déclarés et pour lesquels la DDT demande un effacement. Les irrigants pourront faire des réserves en hiver, mais le sujet est différent : il va falloir accompagner, composer avec tous les demandeurs, et se mettre autour de la table car la ressource est limitée.

Monsieur Steve ROGER – Il faut garder des réserves contre les incendies, exemple de l'utilité à Congrier cet été, les agriculteurs sont venus en renfort des pompiers en pompant dans le Chéran.
Monsieur Joël RONCIN – le SDIS[2] doit être associé aux projets d'effacement des plans d'eau car il connaît ses réserves à incendie.
Monsieur Pierrick GILLES – On va reconstituer la commission locale de l'eau, il faudrait intégrer le SDIS au groupe de travail PTGE.
Il se demande comment l'évaporation peut être aussi importante sur des plans d'eau qui sont ombragés. Aussi il y a des plans d'eau sur source.
Monsieur Joël RONCIN – Lorsque l'on efface un plan d'eau, on remet une zone humide en activité. On conserve donc de l'eau en hiver pour la restituer en été.

[1] Direction départementale des territoires
[2] Service départemental d'incendie et de secours

Monsieur Dominique LARDEUX appelle à la vigilance, les plans d'eau ne représentent pas de l'eau disponible. Les nouveaux plans d'eau devront être faits hors zone humide. Son plan d'eau d'irrigation a été fait en hauteur, mais en dessous il y avait une nappe d'eau. Il a dû ajouter une géomembrane car la retenue perdait l'eau. Se pose la question du financement du stockage de l'eau. Concernant l'évaporation, la retenue fait 6,3 m d'eau à plein, il a peu de perte d'eau 2 à 3 cm. Par contre à une hauteur d'eau de 2m à 2,5 m avec une température de l'eau à 30°C, il y a beaucoup plus d'évaporation.
Monsieur Pierrick GILLES – Ce retour d'expérience, en condition réelle, est intéressant. Il faudra être tous ensemble pour écrire le PTGE[3].

4. ENGAGEMENT DE L'OPÉRATION DE PLANTATIONS DE HAIES BOCAGÈRES DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE TERRITOIRE

Présentation : M Joël RONCIN

Proposition de délibération

Opération de plantations bocagères dans le cadre de l'accord de territoire 2026-2028

EXPOSE
Le Syndicat du Bassin de l'Oudon porte un programme de plantations bocagères sur Anjou Bleu Communauté, sur la Communauté de communes du pays de Craon et sur Laval Agglomération.
Il est proposé de poursuivre ces programmes, en accord avec les collectivités concernées, en s'inscrivant dans le cadre des « subventions à la haie », et en faisant appel à des prestataires extérieurs.
L'objectif est d'inciter aux plantations bocagères, favorables à la qualité de l'eau, à sa gestion quantitative et à la biodiversité :

- *En permettant l'accès à des aides financières pour les planteurs,*
- *En abordant les problématiques de l'entretien et de la valorisation,*
- *En participant ou en organisant des journées de sensibilisation/formation.*

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,

- *Décide d'engager l'opération « bocage – Plantations et animations, sensibilisation » dans le cadre de l'accord de territoire pour les prochaines campagnes de plantations des hivers 2026-2027 ; 2027-2028 ; 2028-2029. Le coût estimatif annuel est de 250 000 € HT pour les plantations et de 11 500 € TTC pour l'animation.*
- *Valide l'opération qui comprend : les haies bocagères, les haies sur talus, le regarnissage des haies, la régénération naturelle des haies, les bosquets et alignements, l'agroforesterie.*
- *Décide d'engager un marché public pour le conseil/montage des dossiers, les fournitures et les travaux de plantations. Les modalités sont les suivantes : accord cadre à bon de commandes sans minimum et avec maximum, multi-attributaires, sous la forme de l'appel d'offres, d'une durée de 24 mois renouvelable 2 fois, soit d'une durée maximale de 48 mois et d'un coût maximum de 1 000 000 € HT.*
- *Autorise le syndicat à prendre en charge l'animation globale du programme et son suivi administratif,*
- *Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,*
- *Dit que le reste à charge du coût des plantations sera payé par les planteurs,*
- *Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec les collectivités concernées, les engagements avec les planteurs ainsi que tout document se rapportant à cette affaire*

[3] Projet de territoire pour la gestion de l'eau

Discussion :
Madame Delphine PREVOT présente le contexte de l'intervention du syndicat sur le bocage et l'intérêt que représentent les haies.
Cf. diaporama

Monsieur Vincent REBILLARD – Est-ce qu'une commune peut planter ?
Monsieur Joël RONCIN – Oui, le syndicat accepte commune et particulier hors agglomération, 200 ml minimum, en zone rurale de préférence agricole.
NDLR : le syndicat intervient sur le bocage sur la communauté de communes du Pays de Craon, Anjou Bleu Communauté et Laval Agglomération. La Jaille Yvon est sur la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou, pour le bocage se rapprocher des Vallées du Haut Anjou.

Une modification de la délibération est demandée, il s'agit d'un marché d'une durée de 24 mois renouvelable 2 fois un an, pour une durée maximale de 48 mois.

La délibération suivante est soumise au vote :

Opération de plantations bocagères dans le cadre de l'accord de territoire 2026-2028

EXPOSE
Le Syndicat du Bassin de l'Oudon porte un programme de plantations bocagères sur Anjou Bleu Communauté, sur la Communauté de communes du pays de Craon et sur Laval Agglomération.
Il est proposé de poursuivre ces programmes, en accord avec les collectivités concernées, en s'inscrivant dans le cadre des « subventions à la haie », et en faisant appel à des prestataires extérieurs.

L'objectif est d'inciter aux plantations bocagères, favorables à la qualité de l'eau, à sa gestion quantitative et à la biodiversité :
- En permettant l'accès à des aides financières pour les planteurs,
- En abordant les problématiques de l'entretien et de la valorisation,
- En participant ou en organisant des journées de sensibilisation/formation.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,
- Décide d'engager l'opération « bocage – Plantations et animations, sensibilisation » dans le cadre de l'accord de territoire pour les prochaines campagnes de plantations des hivers 2026-2027 ; 2027-2028 ; 2028-2029. Le coût estimatif annuel est de 250 000 € HT pour les plantations et de 11 500 € TTC pour l'animation.

- Valide l'opération qui comprend : les haies bocagères, les haies sur talus, le regarnissage des haies, la régénération naturelle des haies, les bosquets et alignements, l'agroforesterie.

- Décide d'engager un marché public pour le conseil/montage des dossiers, les fournitures et les travaux de plantations. Les modalités sont les suivantes : accord cadre à bon de commandes sans minimum et avec maximum, multi-attributaires, sous la forme de l'appel d'offres, d'une durée de 24 mois renouvelable 2 fois un an, soit d'une durée maximale de 48 mois et d'un coût maximum de 1 000 000 € HT.

- Autorise le syndicat à prendre en charge l'animation globale du programme et son suivi administratif,

- Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,

- Dit que le reste à charge du coût des plantations sera payé par les planteurs,

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec les collectivités concernées, les engagements avec les planteurs ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

Vote : Unanimité

5. VENTE DE PARCELLES À LA COMMUNE DE MONTJEAN

Présentation : M Pierrick GILLES

Rétrocession de parcelles à la commune de Montjean

EXPOSE
Dans le cadre du projet de restauration écologique de l'Oudon à Montjean, le syndicat a fait l'acquisition de deux petits étangs privés situés dans le lit majeur. Ces plans d'eau ont ensuite été restaurés en zones humides et connectés à l'Oudon.
Comme convenu dans la délibération du comité syndical du 8 août 2022, il convient désormais de rétrocéder les parcelles concernées à la commune de Montjean, qui a développé un cheminement piétonnier le long de l'Oudon.

Vu l'avis des domaines en date du 27 avril 2026 fixant la valeur vénale des parcelles concernées à 1 € / m² assorti d'une marge de 20%,
Compte tenu des échanges préalables avec la commune de Montjean,

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,

Décide de rétrocéder les parcelles suivantes à la commune de Montjean :
- Au lieu-dit LA PREE, section C parcelle n°698, d'une surface de 47a93ca,
- Au lieu-dit LES CANES, section C parcelle n°23, d'une surface de 17a40ca,

pour un montant total de 5 556,46 €.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte de cession ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

Discussion :
Monsieur Vincent PAILLARD – il s'agissait de plans d'eau envasés qui n'avaient plus d'eau, la restauration permet de retrouver une zone humide fonctionnelle.
Monsieur Joël RONCIN précise qu'ils n'étaient plus entretenus.
Monsieur Sylvain LACÔTE présente le projet mis en place à Montjean. Il était prévu la rétrocession des parcelles à la commune (cf. diaporama)
Monsieur Joël RONCIN précise que le projet n'aggrave pas les inondations.

Vote : unanimité

6. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION

Le Président et les vice-présidents présentent en image les travaux et études en cours, ainsi que les évènements de communication passés et à venir.

Cf. diaporama

7. DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET PAR LE BUREAU

Présentation :

Liste des décisions du Président

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Inondations		
Contrat de location mensuel serveur virtuel - 2026/2027	SARL KIRSCH	714,60 €
Achat ou Décisions	**Prestataires**	**Montant**
Général		- €
Mobilier 2 salles de réunion + tisannerie : bureaux Segré	BUREAU CONCEPT	23 191,09 €
Renouvellement Antivirus 2026/2027 - licence 1 an	SARL KIRSCH	705,26 €
Achat ou Décisions	**Prestataires**	**Montant**
CLE		
Impression guide de l'élu	IMPRIMERIE LERIDON	1 000,80 €
Signature ATEAU - location matériels (barnum - mange debout -	GUEDON EVENEMENT	888,00 €
Signature ATEAU - impression panneau signatures	IMPRIMERIE LERIDON	117,60 €
Signature ATEAU - cocktail déjeunatoire	DU MOULIN AU PETRIN	250,00 €
Signature ATEAU - cocktail déjeunatoire	LIONEL TRAITEUR	850,00 €
Achat ou Décisions	**Prestataires**	**Montant**
Milieux aquatiques		
réparation barillet de porte véhicule PARTNER	ADM GROSBOIS	34,62 €
remplacement clé PARTNER	ADM GROSBOIS	186,00 €

	Signature de marchés		coût HT	
	désignation du marché	**type de marché**	**maximum**	**prestataire retenu**
QUALITE TRANSFERT	MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PLANTATIONS BOCAGERES SUR LE TERRITOIRE DE LAVAL AGGLOMERATION COMPRIS DANS LE BASSIN DE L'OUDON	Prestation de service	200 000,00 €	CHAMBRE D'AGRICULTURE REGIONAL PAYS DE LA LOIRE
				EIRL DE LA HAIE A LA FORET

Liste des décisions prises par le bureau :

Séance du 8 juillet 2026

- Validation du projet de renaturation du plan d'eau de la Hallerie – Denazé/Simplé, pour un total de 15 000 € HT.

Séance du 09 septembre 2026

- Recrutement d'un.e apprenti.e pour le service finances et administratif

8. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Monsieur Joël RONCIN clôt la séance à 23h00.

Le Président,

Le secrétaire de séance,